

# Appel à Manifestation d'Intérêt

## « Territoire engagé pour mon environnement, ma santé »



## Premier Plan Départemental de Prévention et de Lutte contre les Perturbateurs Endocriniens (PDPLPE)

« *Projet* »

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU TARN

**TARN**  
LE DÉPARTEMENT



## 1. La collectivité

**Nom:** CONSEIL DEPARTEMENTAL DU TARN

**Adresse:** HOTEL DU DEPARTEMENT-lices Georges Pompidou 81013 ALBI CEDEX 9

**Type de collectivité ou territoire:** Département

**Site internet:** tarn.fr

**Réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn ...):**

**Engagement dans une dynamique en santé-environnement (Ville OMS, Agenda21, CLS...):**

Premier Département de France signataire de la charte « Ville et territoire sans perturbateurs endocriniens » le 16 avril 2019

**Typologie de territoire :** La population tarnaise est relativement faible au vu de sa surface avec une densité de 64,1 habitant/km<sup>2</sup>.

**Population (nombre) de votre collectivité ou territoire :** 387 638 hab.

## 2. Présentation du projet en santé-environnement

### **Titre : Premier Plan Départemental de Prévention et de Lutte contre les Perturbateurs Endocriniens (PDPLPE)**

#### **Contexte :**

La question des perturbateurs endocriniens constitue un enjeu sanitaire et environnemental de premier ordre ; Ces substances chimiques omniprésentes dans le quotidien de tous qui agissent en perturbant le système hormonal des êtres vivants (humains et animaux), engendrent des dysfonctionnements importants sur les hommes, les femmes. Les femmes enceintes sont particulièrement vulnérables aux perturbateurs endocriniens qui altèrent le développement de l'embryon et de l'enfant à naître. Face à cet enjeu de santé publique, le Conseil Départemental du Tarn a décidé de mettre en œuvre un Plan Départemental de Prévention et de Lutte contre les PE triennal pour réduire l'exposition des Tarnais aux perturbateurs endocriniens (PE) qui a pour objectifs :

- de limiter l'exposition des agents de la collectivité aux PE
- d'intégrer la lutte contre les PE dans l'ensemble des activités et compétences du Département
- de sensibiliser la population Tarnaise aux enjeux de santé publique liée aux PE et l'informer sur les bonnes pratiques domestiques
- de mobiliser les acteurs du territoire

#### **Rattachement du projet à un plan/programme (PRSE, PLU(i), PDU, SCOT, SRCAE, PCAET, PPA, PPBE...) :**

Plan de formation de l'ARS, stratégie nationale contre les Perturbateurs endocriniens et le PNSE 4

#### **Description/objectifs du projet en santé-environnement :**

Pour mettre en œuvre ce Plan départemental et suite à la signature de la charte « villes et territoires sans perturbateurs endocriniens » le 16 avril 2019 (premier Département à signer la charte en France), le Département a prévu de mobiliser l'ensemble de son personnel départemental, ainsi que de nombreux partenaires départementaux.

Les actions du Plan permettront d'agir pour la protection de la santé des Tarnais (grand public), en particulier auprès des enfants nés et à naître mais aussi pour celle des collégiens, des résidents des EHPADs et des agents départementaux.

L'initiative consiste à mettre en œuvre 28 actions réparties dans 4 axes et 11 domaines d'actions dans le cadre d'un Plan Départemental de Prévention et de Lutte contre les perturbateurs endocriniens, le premier en France ; ces actions touchent de nombreux domaines de compétences du Département : la mise en place de repas sans PE dans les collèges, la formation des personnels de santé et des travailleurs sociaux pour agir auprès des familles dans le cadre de la Protection maternelle infantile et de la protection de l'enfance, la modification des pratiques d'entretien des locaux et des espaces verts du Département, l'organisation de colloques et d'animations spécifiques pour sensibiliser le jeune public et le grand public, l'intégration de clauses « sans PE » dans les marchés publics, la mobilisation des EHPADs, des professionnels du bâtiment, des professionnels de santé, des collectivités pour promouvoir un Tarn sans perturbateurs endocriniens.

Les actions du Plan doivent se dérouler sur la période 2019-2021.

## **Résultats attendus ou observés du projet :**

En cours

Grand intérêt du grand public et de la collectivité pour la problématique des perturbateurs endocriniens suite à l'organisation de plusieurs événements de sensibilisation : ciné-débat pour le grand public, conférence pour les cadres de la collectivité, présentation aux conseillers départementaux. Cette phase de sensibilisation et de mobilisation est indispensable à la mise en œuvre des actions du Plan.

## **Populations "cibles" du projet :**

Collégiens, publics relevant de la PMI (femmes enceintes et enfants), personnes accueillies dans les locaux du Conseil départemental (grand public, agents, élus, extérieurs), grand public

## **Facteurs de réussite du projet :**

En cours.

Facteurs de réussite attendus : accompagnement actif du Réseau Environnement Santé, sensibilisation et mobilisation des élus des communes et intercommunalités Tarnaises par les conseillers départementaux.

**Temps de mise en œuvre du projet (montage et lancement) :** de 6 mois à 1 an

**Année de mise en œuvre du projet :** 2019

**Dispositif d'évaluation du projet :** oui

**Modalités et le cas échéant, résultats de l'évaluation du projet :** En cours d'élaboration

## **Thématique(s) :**

- Agriculture (rurale, urbaine)
- Alimentation
- Bâtiment
- Déchets
- Etat des lieux, diagnostic
- Information, pédagogie, concertation, promotion de la SE
- Intégrer la SE dans l'action publique (fonctionnement, transversalité), stratégie en SE
- Qualité des milieux (air, sols, eaux, bruit, rayonnements électromagnétiques, pollution lumineuse, odeurs, visuelle...)
- Populations sensibles/vulnérables
- Risques émergents (perturbateurs endocriniens, nanomatériaux, vecteurs...)

**Mots-clefs :** Santé-Environnement, Transition Ecologique, Perturbateurs endocriniens

## **3. Montage**

### **Gouvernance :**

Sous l'autorité du Directeur Général des Services, la chef de projet PDPLPE anime un groupe de pilotage composé des Directeurs généraux Adjointes de la collectivité et un groupe de travail composé des chefs de file des actions identifiées dans le Plan. Les conseillers départementaux et l'ensemble des cadres de la collectivité ont bénéficié au démarrage du Plan d'une présentation de la problématique. Les actions du Plan sont mises en œuvre en étroite collaboration avec le cabinet de la collectivité et avec la Direction de la communication.

### **Partenaires impliqués dans le projet :**

- Partenaire(s) associatif(s) :
  - Réseau Environnement Santé, CPIE des Pays Tarnais, partenaires associatifs locaux (CAUE, ADIL)
- Partenaire(s) public(s) :
  - association des maires du Tarn,
  - assemblées départementale de France,
  - EPCI du Tarn,
  - Education Nationale,
  - ARS,
  - CAF
- Autres partenaires, y compris internationaux :
  - syndicats de médecins,
  - chambres consulaires,
  - syndicats des architectes,
  - Thémélia,
  - Tarn Habitat,
- Partenaire(s) financier(s) : En cours

## 4. Appel à partenaires

### Recherche de partenaire(s) :

#### Recherche de retour d'expérience d'une autre collectivité ou d'un acteur ayant conduit une action similaire :

Recherche expériences sur l'intégration de clauses de limitation/interdiction de perturbateurs endocriniens dans les marchés publics : expertise scientifique pour le suivi des commandes publiques, critères d'analyse des offres, CCTP.

#### Recherche de partenaire(s) opérationnel(s) ou technique(s) dans l'un des champs suivants :

Compétences en commande durable, techniques et scientifiques dans le domaine des PE

#### Recherche de partenaire(s) financier(s) :

Recherche partenariats avec les mutuelles de santé pour sensibiliser la population aux enjeux de santé publique liés à l'exposition des perturbateurs endocriniens : publi-reportage....

#### Type d'acteur souhaité :

- Autre(s) collectivité(s)
- Organisme institutionnel
- Organisme technique ou scientifique
- Autre

-----

A retrouver sur le site : [territoire-environnement-sante.fr](http://territoire-environnement-sante.fr)



*Edition : Cerema pour le compte des ministères de la Transition écologique et solidaire et le Ministère des Solidarités et de la Santé.*

 **Cerema** *, l'expertise publique pour la transition écologique et la cohésion des territoires.*